

Un discours visionnaire de Jean-Paul II sur la fin de vie



Article rédigé par *Le Salon Beige*, le 20 mai 2019

Source [Le Salon Beige] Extrait d'un [discours](#) de saint Jean-Paul II, prononcé en 2004, au Congrès organisé avec l'Académie pontificale pour la Vie et la Fédération internationale des Associations des médecins catholiques.

[...] Les médecins et les agents de la santé, la société et l'Eglise ont envers ces personnes des devoirs moraux auxquels ils ne peuvent se soustraire sans manquer aux exigences tant de la déontologie professionnelle que de la solidarité humaine et chrétienne.

Le malade dans un état végétatif, dans l'attente d'un rétablissement ou de sa fin naturelle, a donc droit à une assistance médicale de base (alimentation, hydratation, hygiène, réchauffement, etc.) et à la prévention des complications liées à l'alitement. Il a également le droit à une intervention réhabilitative précise et au contrôle des signes cliniques d'une éventuelle reprise.

En particulier, je voudrais souligner que l'administration d'eau et de nourriture, même à travers des voies artificielles, représente toujours un moyen naturel de maintien de la vie, et non pas un acte médical. Son utilisation devra donc être considérée, en règle générale, comme ordinaire et proportionnée, et, en tant que telle, moralement obligatoire, dans la mesure où elle atteint sa finalité propre, et jusqu'à ce qu'elle le démontre, ce qui, en l'espèce, consiste à procurer une nourriture au patient et à alléger ses souffrances.

L'obligation de ne pas faire manquer "les soins normaux dus au malade dans des cas semblables" (Congrégation pour la Doctrine de la Foi, *Iura et bona*, p. IV) comprend en effet également le recours à l'alimentation et à l'hydratation (cf. Conseil pontifical "Cor Unum", Dans le cadre, 2.4.; Conseil pontifical pour la Pastorale des Services de la Santé, Charte des Agents de la Santé n. 120). L'évaluation des probabilités, fondée sur les maigres espérances de reprise lorsque l'état végétatif se prolonge au-delà d'un an, ne peut justifier éthiquement l'abandon ou l'interruption des soins de base au patient, y compris l'alimentation et l'hydratation. La mort due à la faim ou à la soif est, en effet, l'unique résultat possible à la suite de leur suspension. Dans ce sens, elle finit par prendre la forme, si elle est effectuée de façon consciente et délibérée, d'une véritable euthanasie par omission. [...]

Il ne suffit pas, toutefois, de réaffirmer le principe général selon lequel la valeur de la vie d'un homme ne peut être soumise à un jugement de qualité exprimé par d'autres hommes; il est nécessaire de promouvoir des actions positives pour combattre les pressions en vue de la suppression de l'hydratation et de l'alimentation, comme moyen de mettre fin à la vie de ces patients.

Il faut avant tout soutenir les familles, dont l'un des membres est frappé par ce terrible état clinique. Elles ne peuvent être abandonnées à leur lourd fardeau humain, psychologique et économique. Bien que l'assistance à ces patients ne soit pas en général onéreuse, la société doit allouer des ressources suffisantes au soin de ce

type de situation, à travers la mise en place d'initiatives concrètes opportunes, comme, par exemple, la création d'un réseau capillaire d'unité de réveil, avec des programmes spécifiques d'assistance et de réhabilitation; le soutien économique et l'assistance à domicile pour les familles, lorsque le patient est transporté à son domicile au terme des programmes de réhabilitation intensive; la création de structures d'accueil dans les cas où il n'y a pas de famille en mesure de faire face au problème ou pour offrir des périodes de "pause" pour venir en aide aux familles qui courent le risque d'un épuisement psychologique et moral.

L'assistance appropriée à ces patients et à leur famille devrait, en outre, prévoir la présence et le témoignage du médecin et de l'équipe d'assistance, auxquels il est demandé de faire comprendre aux proches qu'ils sont leurs alliés et qu'ils luttent à leurs côtés; la participation du volontariat représente également un soutien fondamental pour faire sortir la famille de l'isolement et l'aider à se sentir une composante précieuse et non pas abandonnée du tissu social.

En outre, dans ces situations, le conseil spirituel et l'aide pastorale revêtent une importance particulière pour aider à retrouver la signification la plus profonde d'une situation apparemment désespérée. [...]